

# Convention Infos

n°5 – août 2009

## Première Convention des Emplois et des Formations de l'Économie Sociale

Mardi 13 Octobre 2009  
Centre des Congrès à Reims



**cres**

Chambre Régionale  
de l'Économie Sociale  
de Champagne-Ardenne

Site de la convention : [cliquer ici](#).

**Deux nouveaux reportages** dans ce numéro 5 de 'Convention' Infos : Supermarché Biocoop, Partage Travail 51. D'autres reportages sont sous presse ou seront réalisés en septembre : ils démontrent le dynamisme des organisations de l'économie sociale dans la région, la diversité de ses champs économiques et sociaux d'intervention, la pluralité de ses métiers et de niveaux de qualification.

**Les points à régler au retour de période de congés** : l'inscription, la réservation de votre stand et la souscription.

**L'inscription est gratuite**. 1.000 participants sont attendus. La campagne de mobilisation des jeunes des lycées, des formations supérieures des universités, des BTS et des classes préparatoires a commencé. Ils devraient venir, par classes entières, découvrir l'économie sociale et ses métiers, s'interroger. Dans quelle entreprise, je veux exercer mon métier ? Dans une entreprise de l'économie sociale ou dans une entreprise classique ?

Attention : **le déjeuner sur place et le cocktail en fin d'après-midi sont payants** : 25 euros TTC à régler à la CRESCA avant la convention.

**L'objectif de 50 stands est atteint**. Il faut maintenant envoyer en urgence le formulaire de réservation (il est en ligne sur le site : [cliquer ici](#)) et le chèque de 388,10 euros. Pour toute information ou problème (y compris financier),

contacter **Stéphanie Chenet-Tissier**, chargée de communication de la CRESCA.

[cresca-communication@orange.fr](mailto:cresca-communication@orange.fr)

**La souscription**. On ne peut pas dire qu'elle fasse un tabac ! 4.000 euros pour pouvoir financer la présence sur un stand d'organisations de l'Économie sociale qui ne pourraient pas faire face à la dépense, ce n'est quand même pas un objectif inatteignable ! [Cliquez ici pour en savoir plus sur la défiscalisation et souscrire](#). C'est le moment de sortir le carnet de chèques : 10, 20, ou 40 euros.

La 1ère convention, **c'est dans moins de 2 mois**. Il est temps de passer aux choses pratiques pour pouvoir assurer son succès !

### Vade-mecum

Pour s'inscrire, et/ou réserver et payer le déjeuner et le cocktail, et/ou réserver et payer le stand, et/ou souscrire et envoyer un chèque, une seule adresse :

CRESCA Convention

48 rue du Barbâtre

51100 REIMS

*Chèques à l'ordre de la CRESCA*

[cresca-secretariat@wanadoo.fr](mailto:cresca-secretariat@wanadoo.fr)

**Le programme détaillé des conférences et des ateliers**, avec le nom des intervenant(e)s figure dans le numéro 4 de Convention Infos.

## Supermarché Biocoop

C'est en 1986 que des organisations de consommateurs bio s'organisent, conscients des risques de l'agriculture intensive. **Biocoop est né** ([principales étapes du développement](#)). Avec ses **314 surfaces de vente en France**, mais seulement trois en Champagne Ardenne (Châlons, Saint-Dizier et Reims), Biocoop, société anonyme coopérative, est aujourd'hui, **le premier réseau de magasins bio en France**. Un objectif commun : développer l'agriculture biologique dans un esprit d'équité et de coopération. **La charte** ([cliquer ici](#)) fédère les actions de tous les magasins.



Biocoop et ses partenaires mènent des **campagnes de communication** ([voir le diaporama photos](#)) : “oui au développement des productions locales”, “non aux productions OGM”, “cet agriculteur n'est pas une vache à lait”, “élargir sa consommation bio, c'est facile. La bio, oui, je peux”.

Le **supermarché Biocoop de Reims** a ouvert ses portes en avril 2009 à Saint-Brice-Courcelles, près du centre commercial Leclerc à la Croix Maurencienne (ouvert du mardi au samedi de 9 heures 30 à 19 heures 30). Sur 300m<sup>2</sup>, plus de 5.000 références : produits alimentaires de l'agriculture biologique mais aussi du commerce équitable, compléments alimentaires, produits d'entretien et de beauté / soins.

Le **fondateur et gérant de la SARL est Kader Benfatma**. A peine plus de 30 ans et 10 ans dans le commerce bio. Arrivé à Reims à l'âge de 2 ans, Kader monte à Paris à 20 ans. Un ami lui ouvre les portes d'un des supermarchés coopératifs “[Les nouveaux Robinson](#)” (5 millions de chiffre d'affaires par magasin). Kader y commence comme employé de base polyvalent. Le bio lui plaît ; il se documente sur les modes de consommation, les modes de culture. Il se

forme sur le tas et progresse dans les responsabilités : coordinateur, responsable de rayon, directeur adjoint, directeur d'un premier magasin, puis **directeur d'un magasin plus grand** à la tête d'une équipe de 30 personnes. “Les conditions salariales étaient géniales, mais il n'y avait plus d'évolution possible”, Les nouveaux Robinson n'ayant pas l'intention d'ouvrir d'autres points de vente en dehors de la région parisienne.

Kader a acquis les compétences pour **se mettre à son compte**. C'est devenu son projet. Il se rapproche de Biocoop dont il partage les objectifs et les valeurs ([cliquer ici : “créer une Biocoop”](#)). Le parcours de Kader n'a pas été facile, **les exigences de Biocoop étant importantes**. Où s'implanter ? Quand ? Avec quel argent ? Quel statut juridique choisir ? Quels associés ? Quelles potentialités de ventes ? Réunions d'information, séminaires de formation, discussions avec le développeur, exposés devant la commission d'admission, négociations avec la banque (le Crédit coopératif - il faut pouvoir mobiliser 500.000 euros).

**Kader surmonte tous les obstacles**. Son projet mûrit : Kader opte pour le statut de SARL, change d'associé ; ses nouveaux associés, minoritaires, sont désormais des responsables d'autres Biocoop : la solidarité au sein du réseau joue à plein.



C'est donc pour Kader le retour à Reims. L'heure de l'ouverture du supermarché sonne enfin le 23 avril 2009. Il faut ouvrir et vendre, car il faut payer le loyer depuis janvier. Une grande campagne de communication par affiches annonce l'ouverture. Kader a consommé beaucoup d'huile de coude pour

aménager la surface de vente. Le résultat est là ; **le magasin est magnifique et très fonctionnel** ; on va de découverte en découverte et on a envie d'acheter.



Il faut aussi **constituer l'équipe de vente**, pas n'importe laquelle car les salariés doivent être au fait et partisans du bio, doivent en faire partager les valeurs aux consom'acteurs. Les photos démontrent le dynamisme et la bonne humeur d'Emilie, de Céline et de Stéphane, adjoint (il travaillait dans un autre Biocoop). **Tous sont polyvalents** : il faut commander les produits, les mettre en rayon, accueillir et conseiller les clients, être à la caisse.

La Charte sociale de Biocoop impose des **conditions salariales optimales** : CDI de 35 heures par semaine (pas de contrats à temps partiel, source de précarité), cinq jours d'ouverture dans la semaine, une fermeture à 19 heures 30. Quant à Kader, pour entreprendre son projet après avoir quitté "Les nouveaux Robinson", il est devenu demandeur d'emploi ; il garde ce statut, pour un an encore, car il est bénéficiaire de l'Aide à la Création d'Entreprise ([ACCRE](#)) ; il se contente donc d'un revenu bien moindre que celui qu'il avait comme directeur. Mais c'est pour pouvoir réussir son projet !

**Kader et son équipe sont optimistes** : une extension de 150 m<sup>2</sup> est prête pour faire face au développement. **Tout n'est cependant pas facile** : les objectifs de vente ne sont pas encore atteints : la crise est là ; la période des vacances d'été a été très longue ; la région Champagne Ardenne est encore très "agriculture intensive". Il s'ensuit des discussions fort serrées avec la banque pour la gestion de la trésorerie. L'effectif des salariés a été réduit, par prudence, de 6 à 4.

Dans ce contexte, c'est le moment pour les habitants de la région de **découvrir le supermarché Biocoop de Saint-Brice-Courcelles**, de devenir consom'acteurs responsables. Plus de 5.000 références en magasin, une très grande diversité. **Les produits bios sont plus coûteux ?** Oui et non ! Oui, et c'est normal car ils respectent mieux les producteurs, les consommateurs, l'environnement ; ils sont la condition d'un développement durable. Non, car il faut savoir acheter, bénéficier des promotions sur certains produits. En faisant des achats collectifs, regroupés pour plusieurs familles, les réductions de prix atteignent 7%. Les enfants retournent à l'école cette semaine : c'est l'occasion pour les parents de communiquer leur volonté d'avoir pour leurs enfants "**du bio dans ma cantine**".

**Kader. 10 ans de trajectoire professionnelle** : employé polyvalent, directeur puis gérant de sa propre entreprise, sociétaire d'un groupe coopératif, Biocoop. Magnifique exemple de trajectoire ascendante dans l'économie sociale ou comment on devient un grand professionnel dans un métier. **Exemple stimulant pour d'autres jeunes motivés**, curieux de toujours apprendre plus, décidés à se former, courageux, ayant le sens des valeurs, avec des projets plein la tête et voulant donner plus de sens à leur vie.



**Biocoop Reims sera présent sur un des stands de la Convention** : une occasion pour les jeunes de se laisser gagner par le dynamisme de l'équipe du supermarché et de devenir des consom'acteurs bios.

Contact : 03 26 35 19 95. [biocoop51@orange.fr](mailto:biocoop51@orange.fr)

**Diaporama de 83 photos** : [cliquer ici](#)

## Partage Travail 51

Il existe une soixantaine d'associations **Partage Travail en France** (dont 3 en Champagne-Ardenne). Partage Travail 51 ([site](#)) est créée à Châlons en Champagne en 1988, dans la mouvance du [Secours Catholique](#) ; elle couvre aujourd'hui 2 autres secteurs, Vitry-le-François (2006) et Sainte-Ménéhould (2008). Le but était de mettre au travail les bénéficiaires pour éviter la solution des seules aides alimentaires ; il fallait aussi lutter contre le travail dissimulé.



L'association s'appuie sur les dispositifs législatifs qui structurent l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) (dont les lois de lutte contre l'exclusion). Elle a pris au départ **le statut d'Association Intermédiaire (AI)** ; son champ d'activité s'est élargi au secteur marchand ; mais deux limites : les contrats ne peuvent dépasser deux mois et 240 heures. Est donc créée, à côté de l'AI, une **Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)**.

La loi Borloo de 2005 donne un coup de pouce au développement des services à la personne. **Partage Travail développe toute la gamme des services**, tant les [services aux particuliers](#) (50% de l'activité) que les [services aux entreprises](#), aux professions libérales mais aussi aux collectivités territoriales et à la Préfecture de région (mises sous pli pour les élections). Elle a obtenu un agrément simple pour ces services, puis un **agrément qualité**, véritable reconnaissance des compétences du

personnel (avril 2009). **18 métiers sont exercés** aujourd'hui. Mais la concurrence du privé s'est accrue : 10 structures dans la zone géographique contre 3 au début des années 90.

Partage Travail combat toutes les discriminations, accueille **environ 800 personnes en difficultés par an** (en majorité des femmes ; 80 % de demandeurs d'emploi et 20% d'inactifs). Celles-ci sont orientées vers elle par les Missions locales, Pôle Emploi, le Conseil général (bénéficiaires du RSA). **Tous les parcours sont individualisés** : identification des freins à l'emploi, puis travail dans le cadre de l'association intermédiaire (mise à disposition), et puis travail dans le cadre de l'ETTI (celle-ci est employeur). En 2008, Partage Travail a permis à 414 personnes de prendre un travail pour un volume de **96.000 heures de travail** ; 309 fiches de paie en mai 2009.

**Le contrat de mise à disposition**, malgré les limites signalées plus haut, **est un contrat flexible**. Il varie entre 2 heures minimum et la durée légale du travail. Il tient compte des difficultés éventuelles de la personne mise à disposition (il peut être ainsi interrompu immédiatement). L'employeur assure la rémunération (le SMIC) ; la facture qu'il reçoit de l'AI n'est pas assujettie à la TVA. L'AI bénéficie d'une exonération partielle des charges patronales. Le conseil général verse une subvention d'accompagnement. Globalement, **Partage Travail bénéficie de moins de 5% d'aides extérieures** (sur un chiffre d'affaires d'1,5 million d'euros). Elle paie le loyer de ses locaux sur ses ressources.



Sept permanents travaillent à Partage Travail : un directeur (Antoine Machet), deux secrétaires à l'accueil, quatre conseillères en insertion, un encadrant technique (entretien du parc de mobylettes (note 1) et de voitures, contrôles sur chantiers). Un comptable à mi-temps et un assistant commercial à mi-temps sont en cours de recrutement.



**Antoine Machet** a été embauché en 1996 ; diplômé à bac+3, il était alors en contrat temporaire à l'ANPE pour faire du conseil et du contact "client". Il est devenu directeur en 1999. Il revendique le statut d'entreprise pour Partage Travail : "on fait de l'insertion au plus près des attentes des entreprises (remplacements pour congés, interventions pour faire face aux surcroûts d'activité) ; on vise vraiment l'insertion la plus immédiatement stable". Partage Travail n'est pas jugée sur les "sorties positives", mais il faut toujours trouver des pistes nouvelles pour se développer et justifier les exonérations de charges. **Il faut travailler en réseau**, être membre de divers conseils d'administration de l'économie sociale.

Avant 1995, Partage Travail 51 ne fonctionnait qu'avec des bénévoles et des contrats aidés. Mais travailler dans l'insertion, ce n'est pas

<sup>1</sup>. "Une mobylette pour un job", "une voiture pour un job". Les moyens de locomotion sont loués aux personnes pour se rendre à leur travail. Le parc a pu être constitué grâce à des aides du Secours catholique, du Conseil général, de la Caisse d'Épargne... Un co-voiturage est également organisé.

faire un travail au rabais avec beaucoup de bonne volonté. **L'enjeu aujourd'hui est de salarier en contrat à durée indéterminée**, d'avoir les compétences indispensables. Tous les salariés ont aujourd'hui le niveau bac. Une des conseillères d'insertion a obtenu le **DESSEUR** (bac+2 de l'URCA).

**La gouvernance de Partage Travail** est celle de toute organisation de l'économie sociale. Le CA comprend 13 membres (un représentant des utilisateurs va être prochainement élu), bénévoles fort impliqués, issus du monde de l'insertion, du sociale ou de l'économie traditionnelle.

Le bureau se réunit tous les deux mois ; il comprend 4 membres dont le Président **Roland Halbwachs** (ancien président de la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne et membre du Conseil Economique et Social Régional). Antoine Machet est invité au CA ; il en applique la politique. En tant que directeur, il a toujours été soutenu par le CA, même dans les situations difficiles (action en justice pour concurrence déloyale impliquant un licenciement).



**Projets pour les 5 ans qui viennent ?** Consolider Partage Travail sur Vitry et Sainte-Ménéhould. Sur Châlons, développer la reconnaissance, par tous les intermédiaires de l'emploi, de son rôle de professionnel de l'insertion, pouvoir faire face aux marchés publics qui développent de plus en plus des **clauses sociales**.

Contact : [partage-travail-51@orange.fr](mailto:partage-travail-51@orange.fr)

**Diaporama de 46 photos** : [cliquer ici](#)

